NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17025
12 mars 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 MARS 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention le fait qu'ainsi qu'il a été annoncé et que vous en avez été informé, les forces armées de la République islamique d'Iran ont reçu pour instructions, conformément à votre appel du 9 mars 1985 (S/17018), de cesser toutes opérations militaires contre des objectifs civils iraquiens à compter de 23 h 59 (TU) le lundi 11 mars 1985. Cependant, comme on pouvait s'y attendre, les forces armées iraquiennes ont agi contrairement à votre appel et ont poursuivi leurs attaques contre nos civils.

Depuis 12 heures aujourd'hui, les forces iraquiennes ont bombardé Marivan et Piranshahr tandis que Ghassemabad, Bostan et Hamadan ont été soumis à des raids aériens. A Bostan, 16 personnes ont été tuées ou blessées, et l'on signale d'importants dégâts à Ghassemabad. On ne dispose pas encore de données sur les pertes humaines et matérielles subies à Marivan et Piranshahr. Dans ces conditions, la République islamique d'Iran n'a pas d'autre solution que de riposter.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI

85-07200 4749R (F)